



CONSULAT GENERAL DE FRANCE A LIBREVILLE

DOCUMENTS A PRODUIRE

DEMANDE DE VISA LONG SEJOUR
PARENT D'UN ENFANT MINEUR FRANÇAIS RESIDENT EN FRANCE

RECOMMANDATIONS :

Tous les documents sont à présenter en originaux, accompagnés d'un jeu complet de photocopies, classés dans l'ordre énuméré ci-dessous :

- Un formulaire de demande de visa de long séjour dûment renseigné recto-verso, daté et signé
- Une photographie d'identité de face sur fond gris
- Un passeport (d'une validité de 15 mois minimum comportant obligatoirement 2 pages vierges (les copies des deux premières pages du passeport ainsi que des pages comportant les visas Schengen précédents devront être jointes au dossier)
- Le cas échéant, acte de divorce et jugement relatif à l'autorité parentale et au droit de garde de l'enfant français mineur
- Copie intégrale de moins de 3 mois de l'acte de naissance de l'enfant français délivrée par la mairie de son lieu de naissance en France ou par le service central de l'état civil à Nantes si naissance à l'étranger)
- Justificatif de la nationalité française de l'enfant français (carte d'identité française *ou* certificat de nationalité française *ou* ampliation d'un décret de naturalisation *ou* de réintégration dans la nationalité française *ou* une copie de la déclaration d'acquisition enregistrée *ou* acte de naissance portant la mention de la nationalité française *ou* copie d'un passeport biométrique français)
- Justificatifs de résidence de l'enfant en France (certificat de scolarité dans un établissement en France, carnet de santé, etc.)
- Documents prouvant la contribution effective à l'entretien et à l'éducation de l'enfant mineur français (depuis sa naissance ou depuis au moins deux ans à la date du dépôt du dossier)
- Attestation certifiant sur l'honneur que vous ne vivez pas en état de polygamie

Cette liste n'est pas exhaustive, d'autres justificatifs peuvent être demandés le cas échéant.
Vous pouvez également présenter tout élément susceptible d'aider à l'instruction de votre dossier